



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en [cliquant ici](#) ou sur impots.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP SAINTES
4 CRS CHARLES DE GAULLE
17108 SAINTES CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 30 29 505 415 013

Référence de l'avis : 24 17 0059368 22
Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

1 RUE DES ECOLES
17610 ST SAUVANT

Numéro FIP : 170 19 61 8409997789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 05/07/2024
Date de mise en recouvrement : 31/07/2024

Identifiant service : 17036

GRAVE THEO
160 AV DE L HAUTDUNE
16100 MERPINS

Somme qu'il vous reste à payer

478,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre	2024 :	119,00 €
25 octobre	2024 :	119,00 €
25 novembre	2024 :	119,00 €
27 décembre	2024 :	121,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1170 6310 095X XXXX XXX0 313
Identifiant de la banque : AGRIFRPP817
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050023J29E0E415621PAS1A24

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au 16/09/2024.

Revenu fiscal de référence :	22 594
Nombre de parts :	1,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

SIP SAINTES
SAID ST-JEAN D'ANGELY
4 CRS CHARLES DE GAULLE

17108 SAINTES CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2024, de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Déclarant 1 - Nom de naissance : GRAVE



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
C				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
1,00				

Détail des revenus	Déclar. 1			Total
Salaires.....	25782			
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....	0			
Total des salaires et assimilés ²	25782			
Déduction 10% ou frais réels.....	- 6034			
Salaires, pensions, rentes nets.....	19748			19748
Revenu brut global.....				19748
Revenu imposable.....				19748
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				930
Décote.....				- 452
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....				478
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :				
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				478
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER				478
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				22594
Revenus exonérés		Déclar. 1		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Déclarés	2846		
Heures supplémentaires et jours RTT.....	Nets	2846		
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :				
Plafond total de 2022.....		Déclar. 1		
		12342		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		4114		
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114		

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2023.....	+	4114
Plafond calculé sur les revenus de 2023.....	+	4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024.....	=	16741

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2024

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier) ou appelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux moyen d'imposition..... 2,42%

Il correspond au taux auquel l'ensemble des revenus de votre foyer fiscal déclarés pour 2023 est taxé.
Le taux moyen d'imposition est différent du taux de prélèvement à la source, car ce dernier est calculé hors réductions ou crédits d'impôt et ne tient pas compte de certains revenus, comme les plus-values de cession de valeurs mobilières ou les revenus taxés à taux forfaitaire.

Taux marginal d'imposition..... 11,00%

Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2023 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.